## 1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

BAC PRO - spécialité Cultures Marines

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

## 3. Eléments de compétences acquis

Capacités attestées : Assurer l'approvisionnement en jeunes sujets par captage (ou pêche) ou en écloserie-nourrisserie. - Sélectionner les sujets et les installer dans les sites adaptés à leur développement (pleine mer, bassins, parcs…- Surveiller les conditions d'élevage (renouvellement de l'eau, maladies, température, oxygénation, nourriture). - Entretenir les installations (locaux, matériels, parcs et bassins...).- Transmettre ou enregistrer les données techniques se rapportant au suivi de l'élevage.

## 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

### Secteurs d'activité :

Principalement des établissements conchylocoles, des établissement d'expédition et de purification, mais aussi des écloseries, des nurseries, des fermes aquacoles, des organisations professionnelles, des établissements de commercialisation et de valorisation de produits marins.

### Type d'emploi accessible :

.

### Code(s) ROME :

A1404 - Aquaculture

### Références juridiques des réglementations d'activité :

-

## 5. Base officielle du certificat

### Organisme(s) certificateur(s)

**Nom légal certificateur(s) :**
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

### Système de notation / conditions d'octroi

**Modalités d'évaluation :**
-
**Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :**
-

### Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 4
Niveau du Cadre europeéen des certifications (CEC) : Niveau 4

### Autorité responsable de l'habilitation

France compétences
6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n°2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020 | https://europa.eu/europass/en

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

### Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
Durée de l'enregistrement : -
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

## 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

| | |
|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | Oui |
| En contrat d'apprentissage | Oui |
| Après un parcours de formation continue | Non |
| En contrat de professionnalisation | Non |
| Par candidature individuelle | Non |
| Par expérience | Non |

## 7. Information complémentaire

### Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

A compléter (Reprise)

### Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

https://www.francecompetences.fr

### National Europass Center

https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass